CARNET DE SANTE

Pour INSTALLATION CHAUFFERIE BOIS

Nom du site :		
Maitre d'ouvrage :		



VERSION Ademe du 10 11 2016











Version mise à jour par Atlanbois du document initial conçue par le groupement Alliance Soleil, Edel et le CRER dans le cadre de l'étude "Audit de 30 chaufferies bois gérées en régie" en concertation et pour le compte de l'ADEME Pays de la Loire

CARNET DE SANTE Ademe PDL

Installation Chaufferie Bois



Comment utiliser ce carnet?

Durant tout le parcours qui vise la réussite d'un projet de chaufferie bois, le maitre d'ouvrage est amené à décider, valider ou contrôler les différentes étapes stratégiques.

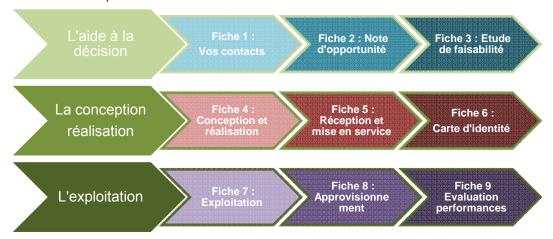
Ce guide est constitué de fiches chronologiques qui, en synthèse, vous informe des éléments à connaître, vous suggère des critères d'analyse pour faciliter vos prises de décision, et vous propose différents points de contrôle durant les phases d'étude préalables, de conception et de travaux ou d'exploitation.

L'enjeu est de disposer d'une solution de chauffage au bois, économe, respectueusement de l'environnement et adhérente à vos souhaits.

Contenu

Fiche 1 : Contacts	Les acteurs : contacts	
Fiche 1 . Contacts	Installation : caractéristiques et performances attendues	
Fiche 2 : Note d'opportunité	Confirmer ou infirmer l'engagement dans un projet bois-énergie	
Fiche 3 : Etude de faisabilité	Vérifier la faisabilité techico-économique d'un projet bois énergie	
Fiche 4 : Conception / Réalisation	Définir avec précision le projet, étapes de mise en œuvre de l'installation	
Fiche 5 : Réception et mise en service	apes clés et fiches de réception de l'installation et de mis en service	
Fiche 6 : Carte d'identité	résentation de l'installation : caractéristqiues et performances attendues	
Fiche 7 : Exploitation	Conduite d'une chaufferie bois, listing des points de contrôle à effectuer	
Fiche 8: Approvisionnement	Critères de qualité du combustible bois, adequation combustible / chaufferie	
Fiche 9: Evaluation performances	Evaluer les performances de l'installation : les indicateurs à suivre	

Les fiches doivent être remplies et/ou consultées dans les phases ci-dessous



Vos contacts

ADEME Pays de Loire

20, avenue du Grésillé - BP 90406 49004 Angers Cedex 01 Tél. 02 41 20 41 20 Mon référent technique :

Téléphone : Courriel :

RELAIS DEPARTEMENTAUX

Loire Atlantique

CIVAM DEFIS

4 rue de la Résistance 44390 SAFFRE Tél. 02 40 14 59 00 energies@fdcivam44.org

Maine et Loire

CIVAM AD 49

70 route de Nantes 49610 MURS-ERIGNE Tél. 02 41 39 48 75 civam.ad49@wanadoo.fr

MISSION BOCAGE

Maison de Pays La Loge rue Robert Schuman Beaupréau 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Tél. 02 41 71 77 50 rbe@missionbocage.fr

Mayenne

FD CUMA 53

Parc Technopole de Changé rue Albert Einstein BP 36135 53061 LAVAL CEDEX 9 Tél. 02 43 67 37 34 fd.53@Cuma.fr

Sarthe

CIVAM AD 72

Téléphone:

Courriel:

31 rue d'Arcole 72000 LE MANS Tél. 02 43 14 23 07 energies.civam72@civam.org

Conseil Régional des Pays de la Loire

Hôtel de la région - 1, rue de la Loire

44966 Nantes Cedex 9 Tel: 02 28 20 50 00

Mon référent technique :

UNION CUMA 72

9 rue Jean Gremillon 72000 LE MANS Tél. 02 43 23 77 37 jean-francois.viot@Cuma.fr

Vendée

UNION CUMA 85

BP 214 ZAC Bell 85005 LA-ROCHE-SUR-YON Cedex Tél. 02 51 36 90 30 yves.poulain@Cuma.fr

RELAIS REGIONAL

ATLANBOIS 15 Boulevard Léon Bureau CS66206 44262 NANTES CEDEX 2 Tél. 02 40 73 73 30 info@atlanbois.com

Les points de vigilance ou les actions à engager :	Si oui	
· Je complète mon information sur le sujet du bois-énergie,		
· Je participe aux visites d'installations organisées sur mon territoire,		
· Je prends contact avec les interlocuteurs de mon territoire,		
· Je liste le/les bâtiment(s) pouvant être concerné(s) par un projet bois énergie,		
· Je demande une note d'opportunité auprès de mon relais bois énergie.		

La note d'opportunité

Objectifs:

Donner un aperçu de l'intérêt technique, environnemental et économique d'un projet de chaufferie bois.

Confirmer ou infirmer l'engagement dans une opération bois-énergie, qui se limite toutefois, dans un premier temps, à la réalisation d'une étude de faisabilité

Etablir le cahier des charges de l'étude de faisabilité, voire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : périmètre d'étude, type de projet (gamme de puissance, vente de chaleur ou non...).

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, les informations technico-économiques sont issues de ratios et de retours d'expériences.

La responsabilité du relais bois énergie ne saurait être engagée par la non-conformité des résultats réels du projet aux estimations annoncées dans la note d'opportunité

Qui réalise la note d'opportunité ? Quel coût? Quelle démarche?

La note d'opportunité est réalisée par votre relais bois énergie; il est l'interlocuteur privilégié pour avoir une première approche de l'intérêt d'un projet, tant dans le domaine des conditions d'approvisionnement que dans les scénarios techniques à envisager.

Les relais bois énergie étant financées par l'ADEME et le Conseil Régional des Pays de la Loire pour réaliser ces études d'opportunité, cette démarche est donc gratuite pour le maitre d'ouvrage. Il vous proposera :

- Un premier rendez-vous pour connaître vos attentes et besoins, et échanger sur les opportunités globales du projet, son périmètre,
- Une visite sur site pour définir les besoins et recueillir les principales données techniques,
- Une restitution synthétique de ses travaux d'étude.

Les points de vigilance ou les actions à engager :	Si Oui
• Avant la visite du relais bois énergie, je collecte les données que je possède sur les bâtiments pouvant être concernés par l'étude : (factures d'énergie, plan(s), diagnostics thermiques éventuels, programme	
de travaux envisagés).	
• Lors de la visite du relais bois énergie :	
- je formule mes attentes et mes motivations auprès du relais bois énergie,	
- je facilite la visite de l'ensemble des bâtiments concernés par le projet.	
- je m'informe de l'actualité dans le domaine du bois énergie (aides financières, nouveautés techniques,)	
• Lors de la restitution :	
- je compare les différentes solutions proposées le cas échéant,	
- J'analyse si le projet à retenir est en phase avec mes objectifs initiaux,	
- je partage la synthèse avec les parties prenantes du projet (usagers, élus, services techniques, partenaires,),	

Notes principales du scénario envisagé à l'issue de la note d'opportunité :	
Le périmètre du projet à retenir : Quels sont les bâtiments concernés ?	
-	
-	
-	
-	
-	
Suite page suivante	
Les données sur la situation actuelle :	
Les dépenses d'exploitation actuelles des bâtiments concernés par le projet :	€/an
Les investissements prévisionnels de référence :	
Coût global sur 20 ans (Investissement + 20 années d'exploitation) :	€/20ans
Travaux de maitrise de l'énergie à envisager prochainement :	Oui Non
<u>Les données sur le projet bois :</u>	
Puissance de la chaudière :	kW
Type de combustible envisagé :	
- Granulé de bois	
- Bois déchiqueté	
Filière d'approvisionnement :	
- Auto approvisionnement	
- Société d'approvisionnement	
Investissements estimatifs	€
Aides financières potentiellement mobilisables :	€
Dépenses d'exploitation :	€
Approche juridique :	
- Chaufferie dédiée	
- Réseau de chaleur	

L'étude de faisabilité

Cette étude a pour objectif :

- de vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation de chaufferie automatique à bois,
- de proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site,
- de comparer la solution bois aux autres possibilités en terme d'investissement et d'exploitation,
- de rechercher des solutions visant à assurer la pérennité de l'approvisionnement
- de proposer des solutions pour le financement de l'opération et le montage administratif et juridique.

Qui réalise l'étude de faisabilité ? Quel coût ?

L'étude de faisabilité sera conduite par une équipe compétente engagée dans la démarche **RGE** (Assistant à maîtrise d'ouvrage, bureau d'études, ...) suite à une consultation menée par le maitre Le coût varie selon la complexité du projet. L'ADEME peut financer des études de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois. **ATTENTION**: La demande de subvention devra être faite Cahier des charges types, dossier de demande de subvention et autres documents d'accompagnement disponible sur : http://www.paysdelaloire.ademe.fr/domaines-dintervention/energies-et-matieres-renouvelables/action-regionale

• Dans le cas de réseau de chaleur, je privilégie de faire appel à un assistant à maitrise d'ouvrage pour la conduite du projet. Les missions qui pourront lui être confiées : demande de subvention,

Les points de vigilance ou les actions à engager :

Avec l'aide de mon relais bois énergie, je rédige le cahier des charges et lance la consultation

Lors de la conduite de l'étude :

Lors de la restitution :

Les actions à engager pour poursuivre mon projet :

Dans le cas où la faisabilité d'un scénario est vérifiée :

Je procède aux demandes de subventions, avec l'appui du relais bois énergie.

Je constitue le programme technique (cahier des charges) qui sera soumis aux bureaux d'études pour les phases de maîtrise d'œuvre.

Je lance une consultation pour sélectionner l'équipe de maitrise d'œuvre (fiche n°4).

Notes principales du scénario envisagé à l'issue de l'étape de faisabilité :	
Les données sur la situation actuelle :	
Les investissements prévisionnels de référence/ bâtiment :	
Les dépenses d'exploitation actuelles des bâtiments concernés par le projet	€
Coût global sur 20 ans (Investissement + 20 années d'exploitation)	€TTC/20 ans
Coût global actualisé sur 20 ans :	€TTC/20 ans
Préconisations de travaux d'économies d'énergie à envisager prochainement	
Les données principales sur le projet :	
Puissance nominale de la chaudière bois envisagée :	kW
Taux de couverture bois / besoins :	%
Métré du réseau	ml
Densité thermique du réseau	MWh/m
Pertes du réseau	%
Type de combustible envisagé :	
- Granulé de bois	
- Bois déchiqueté	
Filière d'approvisionnement :	
- Auto approvisionnement	
- Société d'approvisionnement	
Investissements estimatifs	€
Aides financières potentiellement mobilisables :	€
Dépenses d'exploitation :	€
Coût global sur 20 ans (Investissement + 20 années d'exploitation)	€TTC/20 ans
Coût global actualisé sur 20 ans :	€TTC/20 ans
Cas d'un réseau de chaleur :	
Coût du MWh consommé R1 :	€HT/MWh
Coût de l'abonnement au réseau R2 :	€HT/MWh
Analyse juridique	
Conditions d'implantation de la chaufferie et son silo	
Conditions d'accès pour la livraison de combustible	

Les études de conception et de réalisation

Le maître d'ouvrage décide du projet et de son organisation à partir de l'étude de faisabilité afin de rédiger le programme définitif, élément essentiel pour lancer la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il doit alors s'assurer des financements possibles.

Une fois les financements obtenus ou à minima les accords de principes validés, le Maître d'Ouvrage procède aux phases administratives de réalisation des travaux. Une équipe de maîtrise d'œuvre est missionnée suite à une consultation réalisée conformément au Code des Marchés Publics pour réaliser les différentes étapes du projet.

Objet des études de conception et de réalisation :

L'étude de conception intègre l'ensemble des étapes permettant au maitre d'œuvre de définir avec précision le projet dans son intégralité selon les besoins identifiés par le maitre d'ouvrage dans le cadre de l'étude de faisabilité. Cette phase va permettre de lancer la consultation des entreprises de travaux qui vont mettre en œuvre l'installation.

L'étude de réalisation intègre les différentes étapes de mise en œuvre de l'installation par les entreprises jusqu'à la réception de l'installation.

Retrouver l'ensemble des étapes des maitrises d'œuvres et leur définition via le lien suivant

Les points de vigilance ou les actions à engager :	Si oui	
• Avec l'aide de mon relais bois énergie et/ou l'assistant à maitrise d'ouvrage, je rédige le programme technique pour la consultation de l'équipe de maitrise d'œuvre et défini les critères de		
sélection.		
• J'opte pour la mission complète de maitrise d'œuvre et souscrit aux compétences d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur SPS		
• Lors des restitutions d'études d'avant-projet (APS et APD) et avant validation définitive de l'APD :		
- Je réunis le comité de pilotage avec notamment la participation de mon relais bois énergie et de l'AMO,		
- J'analyse si le projet est toujours en phase avec mes objectifs,		
- Je compare le rendu avec le programme technique et me fais expliquer les éventuelles variations (Respect du coût d'objectif, coût d'exploitation, conceptions techniques, adéquation chaudière		
/condition d'approvisionnement, puissances chaudières, comptage d'énergie)	_	
- Je demande des compléments d'études si des interrogations subsistent.		
- Je contrôle si les conditions de performances énergétiques et environnementales exigées par les partenaires financiers sont prises en compte.		
- Je veille à ce que la chaudière bois ne soit pas surdimensionnée		
• Lors de l'étape ACT :		
- J'exige une consultation par lots détaillés afin d'être en capacité de sélectionner la chaudière la mieux adaptée à mes attentes,		
- Je demande une consultation intégrant la formation pour les agents chargés de la conduite de l'installation (2 jours minimum) assurée par le constructeur de la chaudière,		
- Je demande une analyse portant sur les consommables de la chaudière et leur coûts, ainsi que leur fréquence nominale de renouvellement.		
Durant la phase OPC :		
- je participe (ou l'AMO) aux réunions de chantier,		
- je contrôle la bonne exécution des opérations de trayaux.		

Les différentes étapes de la mission de maitrise d'œuvre

ESQ: Etudes d'Esquisse

Les études d'esquisse ont pour objet :

- De proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, d'en indiquer les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectée aux travaux ;
- De vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site.

AVP: Etudes d'AVant Projet

Les études d'avant-projet comprennent des études d'avant-projet sommaire et des études d'avant-projet définitif.

- Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont pour objet :
- De préciser la proposition générale du projet;
- De proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;
- De préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;
- D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.
- Les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet :
- De déterminer les solutions techniques des éléments du programme ;
- De définir les matériels et les installations techniques ;
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés (si nécessaire);
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;
- De permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

Les études d'avant-projet comprennent également l'établissement des dossiers et les consultations relevant de la compétence de la maîtrise d'œuvre et nécessaires à l'obtention du permis de construire et des autres autorisations administratives, ainsi que l'assistance au maître d'ouvrage au cours de leur instruction.

PRO: Etudes de PROjet

Cette étape a pour objet :

- De préciser par des plans, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériels et les conditions de leur mise en œuvre;
- De déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques
- De préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides;
- D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant-métré;
- De permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation;
- De déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

ACT : Assistance dans les Contrats de Travaux

L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux sur la base des études qu'il a approuvées a pour objet :

- De préparer la consultation des entreprises, en fonction du mode de passation et de dévolution des marchés ;
- De préparer, s'il y a lieu, la sélection des candidats et d'examiner les candidatures obtenues ;
- D'analyser les offres des entreprises et, s'il y a lieu, les variantes à ces offres ;
- De préparer les mises au point permettant la passation du ou des contrats de travaux par le maître d'ouvrage.

EXE: Etudes d'EXEcution

Les études d'exécution permettent la réalisation de l'ouvrage. Elles ont pour objet, pour l'ensemble de l'ouvrage ou pour les seuls lots concernés :

- D'établir tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants
- D'établir sur la base des plans d'exécution un devis quantitatif détaillé par lot ou corps d'état ;
- D'établir le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lot ou corps d'état ;
- D'effectuer la mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises lorsque les documents pour l'exécution des ouvrages sont établis partie par la maîtrise d'œuvre, partie par les entreprises titulaires de certains lots.
- Lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entreprises, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas. leur délivre son visa.

DET : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux

Cette étape a pour objet :

- De s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées;
- De s'assurer que les documents qui doivent être produits par l'entrepreneur, en application du contrat de travaux ainsi que l'exécution des travaux sont conformes au dit contrat;
- De délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du contrat de travaux, procéder aux constats contradictoires, organiser et diriger les réunions de chantier périodiques;
- De vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentés par l'entrepreneur, d'établir les états d'acomptes, de vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, d'établir les décomptes général;
- D'assister le maître d'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux.

OPC: Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier

Cette étape a pour rôle :

- D'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques;
- D'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux;
- Au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

AOR, Assistance lors des Opérations de Réception

L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement a pour objet :

- D'organiser les opérations préalables à la réception des travaux ;
- D'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée ;
- De procéder à l'examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage ;
- De constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à leur exploitation.

Les études complémentaires :

Etude de sol :

L'étude de sol a pour objet de valider le sous-sol présent sous l'emplacement des différents ouvrages du projet afin de définir les conditions techniques d'implantations :

- Réalisations de fondations classiques ou spéciales selon la nature des sols et des contraintes sismiques ou autres,
- Possibilité de créer un silo enterré (absence d'eau, nature de roche adaptée,...),
- De définir les moyens constructifs (béton banché si silo enterré par exemple).

Un géotechnicien doit être mandaté par le maitre d'ouvrage dès le lancement de la mission de maitrise d'œuvre afin de ne pas occasionner de retard dans les phases de conception.

Les autres intervenants d'un projet :

- L'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) :

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à la conduite du projet. L'assistant a un rôle de conseil et de proposition et peut intervenir dès la réalisation de l'étude de faisabilité, le décideur restant le maître d'ouvrage. Il facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir ses obligations de gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Faire appel à un AMO lors de projets collectifs de chaufferie bois est un gage de réussite de l'opération.

- Le contrôleur technique :

Il est sélectionné par le maitre d'ouvrage dès le lancement de la mission de maitrise le contrôleur coopère avec les différents intervenants du projet (maitre d'œuvre, entreprises de travaux, assistance à maitrise d'ouvrage,...) afin de valider les aspects réglementaires.

Le contrôleur peut être associé à toutes les phases de l'opération, à l'élaboration et à la réalisation du projet en participant aux réunions organisées par le maître d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre. Le contrôleur dispose d'un délai à compter de la réception des études pour formuler un avis écrit transmis à l'auteur desdites études, avec copie au Maître d'ouvrage. Dans l'hypothèse où le contrôleur formule des réserves sur le contenu des études, il proposera obligatoirement au moins une solution alternative à celles mises en cause.

Il émet les observations qui lui paraissent nécessaires aux fins d'assurer le respect de toutes les normes et mise en œuvre s'imposant à l'occasion de la construction.

- Le coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) :

Il est sélectionné, si nécessaire, par le maître d'ouvrage dès le début de la phase Avant-Projet-Sommaire. Il prévoit les modalités pratiques de coopération entre les différents intervenants.

Le coordonnateur SPS doit prévenir les risques issus de l'activité commune de plusieurs entreprises et prévoir l'utilisation de moyens communs sur le chantier concerné. Par ailleurs, il doit prévoir les mesures de sécurité qui seront nécessaires après la livraison de l'ouvrage, lors de son exploitation.

Selon le Code du travail (article L4532-2 1), la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé doit être organisée pour tout chantier où sont appelés à intervenir plusieurs entreprises, entreprises soustraitantes incluses aux fins de prévenir les risques de coactivités résultant de leurs interventions simultanées ou successives pendant les phases de conception et de réalisation de l'ouvrage et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

La réception et la mise en service

Lors de la construction d'un nouvel ouvrage, la réception des travaux intervient obligatoirement avant la mise en service de l'installation et son début d'exploitation. Sur convocation du maître d'œuvre et en présence des différentes entreprises de travaux, le maitre d'ouvrage doit se rendre sur le chantier et constater le bon achèvement des travaux et leur conformité au contrat.

La réception des travaux se traduit concrètement par la signature d'un procès-verbal de réception de fin de chantier signé par les différentes parties en présence.

Le maître d'ouvrage peut solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider à vérifier la bonne exécution des prestations.

Les contrôles à effectuer

La réception des travaux exige naturellement la plus grande attention de la part du maitre d'ouvrage, de son maitre d'œuvre et de l'assistant à maitrise d'ouvrage.

Dans un premier temps, il est impératif de visiter en détail l'ouvrage à réceptionner et vérifier que tous les travaux exécutés sont parfaitement conformes aux caractéristiques précisées dans le cahier des charges.

Dans un second temps, il faut vérifier le bon fonctionnement de tous ces éléments et demander la mise en fonctionnement de chaque dispositif par l'entreprise concernée (chaudière bois et d'appoint, pompes de chauffage, traitement de fumées, ...) ou de vérifier les rapports d'essais, d'épreuve des équipements non visibles (rinçage et désembouage des réseaux, test d'épreuve des réseaux,...).

Avant de signer le procès-verbal de réception

Le détail des constatations effectuées doit être scrupuleusement mentionné sur le procès-verbal écrit. C'est sur ce document daté, signé et établi en autant d'exemplaires que de parties que vous devez mentionner vos éventuelles réserves. Vous devez noter sur le procès-verbal tous les défauts de conformité par rapport à votre demande, toutes les malfaçons, désordres apparents ou éléments absents (schéma, DOE,...). Si vous ne les signalez pas par écrit, vous serez censé les avoir acceptés.

A la signature du procès-verbal de réception

Lors de la signature du procès-verbal de réception, plusieurs cas peuvent se présenter au maitre d'ouvrage selon les constatations réalisées lors de la visite de l'installation :

Refus de réception :

Vous pouvez considérer que les travaux prévus ne sont pas totalement achevés ou encore qu'ils ne sont pas du tout conformes ou trop défectueux. Vous pouvez dans ce cas refuser la réception des travaux. D'un commun accord avec le maitre d'œuvre et la ou les entreprises concernées, vous pouvez alors fixer une nouvelle date de réception des travaux. En cas de désaccord, il vous appartient alors de saisir le juge des référés pour exiger l'achèvement des travaux ou leur mise en conformité.

Absence de réserves :

Lors de cette réception des travaux, s'il n'est constaté aucun défaut apparent, ni aucun défaut de conformité, dysfonctionnements, vices apparents ou désordres, le maitre d'ouvrage va accepter les travaux et signez l procès-verbal sans réserves.

En l'absence de réserves, le maitre d'ouvrage doit payer le solde du prix à l'issue de la réception des travaux s'il est assisté d'un maitre d'œuvre

En présence de désordres :

Si des désordres ou vices apparents sont constatés, le maitre d'ouvrage doit impérativement les détailler sur le procès-verbal de réception et mentionner le délai dans lequel ils doivent être réparés, en accord avec le ou les entreprises concernées.

Retenue de garantie ou consignation :

Dès lors que le maitre d'ouvrage a émis des réserves, il a le droit de consigner une partie du prix restant à payer en attendant les travaux ou réparations nécessaires. Concrètement, le maitre d'ouvrage peut bloque une partie du prix auprès d'une banque ou d'un tiers choisi en accord avec l'entrepreneur. En cas de désaccord, c'est au tribunal de grande instance de désigner ce tiers.

Quels documents pour aider à réceptionner une installation ?

Afin de vous aider à réceptionner l'installation, il vous faut vous procurer les documents suivants :

- CCTP (cahier des clauses techniques particulières) et DPGF (décomposition du prix global et forfaitaires) qui sont les documents de consultation des entreprises et leur réponse à l'appel d'offre avec les descriptifs des équipements proposés.
- DOE (dossier des ouvrages exécutés) qui récence l'ensemble des caractéristiques techniques, notices des équipements réellement mis en œuvre sur l'installation et dans lequel on doit retrouver les valeurs de consigne, de réglage des régulations, le rapport d'équilibrage hydraulique, la mesure du tirage des conduits de fumées, rapport d'analyse de combustion des générateurs, ...

Ces documents vont vous permettre de vérifier que le matériel installé est bien celui qui était envisagé ou qu'il est techniquement équivalent (à vérifier avec les caractéristiques techniques). En cas de doute, il apparait nécessaire d'opérer à une réserve en attendant la fourniture de justificatifs d'équivalence technique.

Il apparait nécessaire de vérifier que tous les réglages d'origine sont consignés afin d'avoir des valeurs de référence pour la conduite de l'installation mais également pour avoir les réglages en cas de changement d'appareillage.

Les points de vigilance ou les actions à engager :	Si oui	
• Je suis présent lors de la phase de réception, et me fais accompagner du relais bois énergie et/ou de l'AMO, et de l'agent de chaufferie qui sera chargé de l'exploitation		
Je valide le traitement des réserves (incluant les non-conformités)		
• Je prononce la réception définitive des travaux uniquement à la levée de toutes les réserves		
• Lors de la mise en service, je contrôle que l'ensemble des paramètres ont été correctement réglés (fiche de mise en service)		
• Je vérifie que la première mise en chauffe du générateur est lente et progressive (pour une meilleure durée de vie des réfractaires		

Fiche d'aide à la RÉCEPTION STATIQUE des équipements :

Ce document est à renseigner par le maitre d'œuvre et les représentants du fabricant des générateurs et des entreprises des travaux concernées

Date de la réception statique de l'installation :	
Date de pré-réception :	
Date de réception définitive :	
Intervenants:	
Maitre d'ouvrage :	0
représenté pa	
Maitrise d'œuvre :	0
représenté pa	ır:
Assistance à Maitrise d'ouvrage :	0
représenté pa	ır :

Réception "statique" des équipements :	Commentaires		С	NC	SO
Accès aux véhicules réservé		1			
Vérifier la conformité avec "Carte d'identité"		2			
Matériel installé - conformité au cahier des charges		3			
Schéma hydraulique affiché en chaufferie correspondant à l'installation réalisée		4			
Positions des équipements clairement indiquées sur schéma hydraulique en chaufferie		5			
Etiquetage repérage des principaux éléments et canalisations		6			
Dates d'installation écrites sur les équipements (au marqueur indélébile)		7			

État et fonctionnement de la chaudière :	Commentaires		С	NC	SO
Pose conforme aux prescriptions du fabricant (sur un socle horizonta maçonné de 5 à 10cms pour maintien hors d'eau)	Voir notice chaudière	8			
Présence des notices techniques en langue française et plaque signalétiques de la chaudière en langue française	Notice installation et notice utilisation et entretien à disposition du maitre d'ouvrage	9			
Les joints d'étanchéité (portes,) sont en bon état et les différents capotage sont en place	Ouvrir toutes les trappes de la chaudière et vérifier état des joints	10			
Présence d'un dispositif anti-retour froid dans la chaudière	Système obligatoire pour éviter condensation dans le foyer engendrant sa corrosion	11			
Présence de traces de condensation à l'intérieur de la chaudière (hors foye inversé)	A vérifier lors du fonctionnement de l'installation	12			
Aucun défaut d'étanchéité au niveau de la chaudière (fuite de fumée et/o d'eau)	Vérifier au niveau de toutes les trappes si aucune trace de fuite apparente. Vérifier si aucun raccord ne fuit (oxydation ou eau au sol)	13			
Protection contre retour de flamme (vis sans fin, tuyau d'aspiration	Système obligatoire entre chaudière et silo de stockage (clapet coupe-feu, écluse rotative, sprinkler,)				
Vis sans fin démontable	Facilité d'entretien ou de remplacement	15			
L'inclinaison du dessileur ou la mise en œuvre du système d'extraction es conforme aux exigences du constructeur (pente suffisamment inclinée pou les granulés)		16			
Le système de transport du combustible est convenablement mis en œuvre (pente respectée) et étanche	е	17			
Possibilité d'accès à la vis sans fin ou à l'extracteur (par une trappe)	Facilité d'entretien ou de remplacement	18			
Si présence d'un échangeur de décharge thermique, raccordement au résea d'eau et écoulement visible vers une canalisation d'évacuation d'eaux usées	Raccordement au réseau eau sans organe de coupure	19			
La chaudière est équipée d'un dépoussiéreur de fumée (multi cyclone électrofiltre, filtre à manche avec dispositif contre les risques d'incendie)	Si nécessaire pour respecter les seuils de VLE imposés par la législation en vigueur ou les organismes financeurs				

Local chaufferie: Commentaires C NC SO

La hauteur sous plafond est d'au moins 2.20m et plus selon recommandations		21	
des fabricants des appareils	opérations d'entretien et de maintenance		
Le local est alimenté en eau et en électricité		22	
Présence d'un siphon au niveau du sol		23	
L'espace autour des équipements est suffisant pour permettre les diverses	50cms minimum autour de la chaudière et plus	24	
opérations d'entretien et de maintenance	selon prescription du fabricant	24	
	Minimum réglementaire :		
	V basse : 3 cm²/kW ch bois mini 350cm²	0.5	
Le local chaudière est correctement ventilé	V haute : 2cm²/kW ch bois mini 250cm²	25	
	+ V basse et haute pour appoint		
La température ambiante en chaufferie est ≤ 30°c lorsque la température			
extérieure est ≤15°C	Assurer le confort des agents de maintenance	26	
La dépression dans le local chaufferie est inférieure à 2.5Pa (en l'absence de	Assurer le fonctionnement des générateurs en		
vent)	tirage naturel	27	
	A minima un éclairage de sécurité (BAES) au-		
Plan d'évacuation de chaufferie	dessus de la porte de la chaufferie selon	28	
Flair d evacuation de chaunene	recommandations commission de sécurité	20	
La chaufferie est équipée d'un organe de coupure d'alimentation extérieur			
		29	
(signalé, sous boitier, alimentation éclairage et installation indépendante, à		29	
proximité du chemin d'accès à la chaufferie)			
Eclairage suffisant pour une bonne lecture des appareils de conduite		30	
Emplacement disponible pour le matériel d'entretien		31	
Affichage du circuit hydraulique		32	
	Article 20 de l'arrêté du 23 juin 1978 : un dépôt de		
Équipements de lutte contre l'incendie	sable d'au moins 0,10m ³ et une pelle, 2	33	
Equipements de lutte contre i incendie	extincteurs portatifs pour feux de classe 34 B 1 ou	33	
	B 2 par brûleur avec un maxi de quatre.		
	Selon catégorie ERP si P<70KW		
Le local chaufferie répond aux exigences coupe-feu réglementaires	Coupe-feu 2h mini si P>70kW	34	
	Selon catégorie ERP si P<70KW		
La porte de chaufferie répond aux exigences coupe-feu réglementaires	Coupe-feu 1h mini si P>70kW ou sas avec 2	35	
Lea porto do oriadirene reporta dax exigerioes coupe-ieu regiernentalies	portes pare-flamme 30min		
Présonce du registre de chaufferie	portes pare-namme somm	36	
Présence du registre de chaufferie		30	

Silo de stockage : **Commentaires** C NC SO Le volume du silo de stockage est en cohérence par rapport aux moyens de Le silo peut recevoir un chargement complet en livraison et conforme aux dimensions proposées lors des phases d'étude du plus d'un volume de réserve (volume selon moyen 37 de livraison) projet L'accès au silo de stockage est suffisamment dégagé pour les camions de Voirie adaptée aux véhicules de livraison (rayon 38 livraison et la voirie adaptée et sécurisée braquage, dégagement, manœuvres) Le camion peut accéder et benner sans difficulté (absence de débord de toit, 39 gouttière, muret à proximité Le système de remplissage du silo est en adéquation avec le mode de livraison retenu et le système d'ouverture efficace : - trappe en toiture 3m x 3m si grappin 40 - raccord remplissage et évent si soufflage - dégagement suffisant du silo si bennage Si livraison par soufflage, respect des distances maximum en fonctions des ПП contraintes des véhicules : 41 - maxi 15m pour soufflage bois déchiqueté - maxi 25m pour livraison granulés Si livraison par soufflage, le silo est équipé des raccords de remplissage adaptés aux véhicules de livraison: 42 - raccord « pompier » DN100 pour granulé - raccord adapté pour bois déchiqueté Le silo est étanche à l'eau de pluie (toiture et trappe de livraison) 43 Le silo est étanche à l'eau pour les parties en contact avec le sol (si 44 nécessaire présence d'une pompe de relevage) Le silo de stockage est soit : - ventilé pour le bois déchiqueté 45 - étanche à l'air pour le granulé Le silo dispose d'une trappe d'accès pour les entretiens et interventions 46 Le silo dispose d'un moyen de contrôle du niveau de combustible 47

Circuit hydraulique primaire en chaufferie :	Commentaires		С	NC	SO
Les canalisations en place sont adaptées (matériau, diamètre, absence de bruit de circulation d'eau, tracé simple limitant les pertes de charges)	Valider si diamètre suffisant (selon diamètre des raccords sur chaudière)	48			
Les canalisations de chauffage sont convenablement calorifugées	Limitation des pertes	49			
Présence d'un système de remplissage en fluide caloporteur avec éventuellement système d'introduction de produit de traitement (réducteur de pression, compteur d'eau, filtre à tamis fortement recommandés)	INDCACCAITA NOTIT TAMNITECANA INITIAL COMPILAMANT	50			
Présence d'un disconnecteur hydraulique sur remplissage en eau de l'installation avec vannes de coupure en amont et en aval	Sur toute installation de chauffage, la réglementation (article 16.3 du Règlement Sanitaire Départemental) impose la mise en place d'un disconnecteur hydraulique - type CA si P≤70kW - type BA (à zone de pression réduite contrôlable) si P> 70kW	51			
Une purge en partie basse du circuit permet une vidange aisée de toute l'installation		52			
Aucune fuite sur le réseau hydraulique en chaufferie	Contrôler au niveau des différents raccords absence d'eau ou de trace de corrosion	53			
La pression hydraulique à froid semble adaptée au circuit primaire	La pression à froid doit compenser la hauteur de colonne d'eau de l'installation (0.1bar pour 1m de colonne d'eau) sans être inférieure à 1 bar.	54			
Présence d'une protection contre les faibles pressions	Un pressostat de sécurité manque d'eau doit mettre l'installation en sécurité si pression insuffisante	55			
Une (si P<70kW) ou des soupape(s) de sécurité sont présentent sur chaque générateur	Toute installation sous pression doit être protégée contre des pressions trop élevées.	56			
Il y a présence d'organe de contrôle sur le circuit (température aller et retour, manomètre, vannes,)		57			
Les soupapes de sécurité sont raccordées à l'égout par le biais d'un entonnoir afin de visualiser un éventuel écoulement	Ecoulement des organes de sécurité doit être visible par le biais d'un entonnoir d'écoulement par exemple	58			

Circuit hydraulique primaire en chaufferie (suite):	Commentaires		C NC SO
Aucun organe de coupure (vanne) n'est présent avant la soupape de sécurité	Les organes de sécurité ne doivent pas être isolés de l'installation	59	
Le circuit est protégé par un vase d'expansion	Toute installation sous pression doit être protégée par un vase d'expansion	60	
La canalisation du système d'expansion n'est pas calorifugée pour limiter la température dans le vase d'expansion et/ou présence d'un vase tampon refroidisseur	Refroidissement obligatoire avant entrée dans le vase d'expansion		
Le système d'expansion est convenablement installé (absence d'organe de coupure)	Vanne en amont avec queue de vanne démontée tolérée pour faciliter le contrôle annuel de ce système	62	
Le(s) vase(s) d'expansion sont convenablement dimensionné(s)	Volume du vase d'expansion représentant environ 6% du volume en eau de l'installation ou note de calcul valide		
La pression de prégonflage en azote du vase à pression constante est adaptée au circuit Si vase à pression variable, le groupe de charge est convenablement paramétré	être inférieure de 0 3hars environ à la pression du	64	
Présence de compteur d'énergie général sur le ou les générateurs	Un compteur d'énergie sur un générateur permet de vérifier ses performances.	65	
Présence d'une vanne d'équilibrage hydraulique sur chaque générateur (sauf en cas de circulateur à vitesse variable)	Permet d'adapter le débit de chaque générateur en fonction de sa puissance	66	
Les valeurs de réglages des vannes d'équilibrage sont consignées sur étiquettes et rapport d'équilibrage du DOE	Permet de régler la vanne suite à une manipulation	67	
Si circulateur à vitesse variable, la valeur de consigne est affichée sur schéma hydraulique et dans le DOE	Permet de régler le circulateur suite à remplacement par exemple	68	

Évacuation des fumées :	Commentaires		С	NC	SO
Le diamètre du conduit de raccordement correspond à minima à celui de la		20			
buse de la chaudière		69	Ш		
Le conduit de raccordement ne possède pas plus de 2 coudes à 90°	7	70			
La longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède	-	71	П		
pas 3 m		71	Ш		
La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente	-	72	П		
ascendante vers le conduit de fumée (min. 3%)		_			
Présence d'un modérateur de tirage selon les prescriptions du fabricant de la	-	73	П		
chaudière		3		ш	
Modérateur de tirage convenablement installé (minimum 2 fois le diamètre					·
après la buse de la chaudière avec une rallonge sur le té correspondant à 3	7	74			
fois le diamètre)					li
Le modérateur de tirage est convenablement réglé	Selon besoins chaudière 7	75			
Raccordement conduit de raccordement/conduit de fumée visible dans le local	-	76	П		
chaufferie		76		ш	
Présence d'un conduit de fumées vertical (sauf si préconisation du fabricant).					·
La nature du conduit de fumée ou tubage est compatible avec le combustible	7	77			
bois					li
Conduit de fumées en situation :					
- Intérieure si P<300kW	7	78		ш	
- Extérieure si P>300kW					li
	Le conduit de fumée débouche d'au-moins :				
	- 1.20 m au-dessus de la sortie de toit et 1m au-			ш	
	dessus de l'acrotère si pente < 15°				li
La sortie du conduit de fumée dépasse suffisamment le faîtage conformément	- 40cms au-dessus du faitage si pente >15° 40cms au-dessus de tout élément de construction	79			
à l'arrêté du 22 octobre 1969 pour assurer le fonctionnement en tirage naturel	dans un rayon de 8m				
	Sauf cas particulier à justifier (étude de				
	dimensionnement)				

Evacuation des tumees (suite):	Commentaires		C	NC	50
La section du conduit de fumée est constante sur toute sa hauteur e convenablement dimensionné	Dimensionnement à valider par une note de calcul selon NF EN 13384	80			
Le conduit de fumée ne dispose pas de plus de 2 coudes à 45° sur toute sa hauteur		81			
La distance de sécurité par rapport aux matériaux combustibles est respectée (8cms si conduit double paroi isolé ou 10cms si boisseau même tubé)		82			
Un test d'étanchéité du conduit de fumée a été réalisé et son résultat es valide	Opération à renouveler tous les 3 ans	83			
Le conduit comporte à sa base une trappe ou un tampon de ramonage		84			

combustion)

d'au moins deux fois le diamètre après la buse de la chaudière et reste DOE (ticket de mesure imprimé par analyseur de la chaudière et reste DOE)

Un orifice de mesure de combustion et de tirage est existant à une distance

Apposition d'une plaque signalétique à proximité du conduit de fumée. Elle

désigne : le type de conduit installé, le diamètre, la distance de sécurité, la

société et la date de réalisation des travaux de fumisterie,...

bouché

Vérifier si la mesure de combustion et mesure de

85

86

Réseau de distribution des calories :	Commentaires		С	NC	SO
Raccordement entre circuit primaire en chaufferie et circuit de distributio adapté	Raccord diélectrique en cas de mélange de matériaux métalliques Point fixe ou absorption de dilatation si distribution en polyéthylène	87			
Chaque circuit est régulé selon les besoins identifiés : - Vanne trois voies motorisée + horloge pour circuit modulée en température - Horloge de programmation pilotant le circulateur si circuit départ constant	A voir selon schéma hydraulique	88			
Réglages des régulations effectués et consignés dans le DOI (programmation des horloges, lois d'eau, températures confort, réduit, horgel,)		89			
Présence d'une vanne d'équilibrage hydraulique sur chaque circuit (sauf e cas de circulateur à vitesse variable)	Permet d'adapter le débit dans chaque circuit en fonction des besoins	90			
Les valeurs de réglages des vannes d'équilibrage sont consignées su étiquettes et rapport d'équilibrage du DOE	r Permet de régler la vanne suite à une manipulation	91			
Si circulateur à vitesse variable, la valeur de consigne est affichée sur schémhydraulique et dans le DOE	a Permet de régler le circulateur suite à remplacement par exemple	92			

Sous-stations: Commentaires C NC SO Raccord diélectrique en cas de mélange de matériaux métalliques 93 Raccordement entre circuit distribution et sous-station adapté Point fixe ou absorption de dilatation si distribution en polyéthylène Présence d'un poste d'échange adapté à la configuration : - Bouteille de mélange 94 - Echangeur à plaques (obligatoire si utilisateur distinct du maitre d'ouvrage) En cas de vente de la chaleur, y-a-t-il un compteur d'énergie présent dans la Système indispensable pour facturer la vente 95 d'énergie selon les consommations de l'utilisateur sous-station de l'utilisateur

Le compteur d'énergie est-il correctement installé (emplacement, position des Règles de mise en œuvre à respecter pour avoir 96 sondes de température,...) selon les prescriptions de son fabricant un comptage efficace Si échangeur à plaques, présence d'un vase d'expansion, d'une soupape de 97 sécurité et d'un remplissage en eau avec disconnecteur hydraulique dans la sous-station sur le circuit secondaire Chaque circuit secondaire en sous-station est régulé selon les besoins identifiés : - Vanne trois voies motorisée + horloge pour circuit modulée en température A voir selon schéma hydraulique 98 - Horloge de programmation pilotant le circulateur si circuit départ constant - Vanne deux voies de régulation... Réglages des régulations effectués et consignés dans DOE (programmation des horloges, lois d'eau, températures confort, réduit, hors 99 gel,...) Présence d'une vanne d'équilibrage hydraulique sur chaque circuit (sauf en Permet d'adapter le débit dans chaque circuit en 100 cas de circulateur à vitesse variable) fonction des besoins Les valeurs de réglages des vannes d'équilibrage sont consignées sur Permet de régler la vanne suite à une 101 étiquettes et rapport d'équilibrage du DOE manipulation Si circulateur à vitesse variable, la valeur de consigne est affichée sur schéma Permet de régler le circulateur suite à 102 hydraulique et dans le DOE remplacement par exemple

Combustible:	Commentaires		C N	IC :	SO
Granulométrie adaptée à la chaudière		103			
Humidité combustible adapté à la chaudière				7	
- selon cahier des charges pour chaudière bois déchiqueté		104		_ '	_
- <10% pour granulés					
Présences de fines en quantité limitée		105			
Absence de queues de déchiquetage		106			
Absence de corps étrangers		107			
Combustible certifié		108			

Fiche de mise en service et de RECEPTION DYNAMIQUE des équipements

Ce document est à renseigner par le maitre d'œuvre et les représentants du fabricant des générateurs et des entreprises des travaux concernées

Date de la réception statique de l'installation	on:	
Date de pré-réception :		
Date de réception définitive :		
Intervenants:		
Responsable de la mise en service : Société : représenté par (préciser qualité): Maitre d'ouvrage : représenté par (préciser qualité):	0	

Paramètres principaux à contrôler lors de la mise en service :

		Unité	Consigne	Relevé lors de la mise
		Unite	Valeur de référence	en service
Chaudière bois :				
	Puissance nominale:	kW	100	100
	Puissance minimale:	kW	25	30
Т	empérature départ chaudière :	°C	80	
Ten	npérature minimale de retour :	°C	65	
Températ	ure fumées à allure nominale :	°C	230	
Températ	ure fumées à allure minimale :	°C	120	
	Tirage conduit de fumées :	Pa	140	
	Dépression foyer :	Pa	30	
Tempé	rature foyer à allure nominale :	°C	500	
Pression hydraulique :		Bar	2,5	
-	Taux d'oxygène sonde lambda :		9%	
Température encle	nchement sécurité thermique :	°C	95	
Boucle hydraulique chaudière bois :				
Circulateur :	Débit :	m³/h		
	Pression différentielle :	mCE		
	Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :	Référence vanne :	-		
	Valeur de réglage :	nb		
	Débit :	m³/h		
Comptage sur production chaudière bois :				
	Température départ :	°C	T chaudière	
	Température retour :	°C		
	Débit en charge :	m³/h	Débit chaudière	
Puissance délivrée e	n phase de montée en charge :	kW	P ch bois	

	[Unité	Consigne	Relevé lors de la mise
		Office	Valeur de référence	en service
Fonctionnement périphériques pilotés	par chaudière bois :			
Alimentation automatique:	Intensité moteur de dessilage :	Α		
	Intensité vis de dessilage :	Α		
	Intensité vis de remontée :	Α		
	Intensité introduction foyer :	Α		
Dispositif coupe feu :	Ouverture complète :	oui		
	Fermeture automatique :	oui		
Système de décendrage :	Intensité système décendrage :	Α		
	Intensité vis de décendrage :	Α		
	Rotation extracteur de fumées :	t/min		
Ventilateurs d'air :	Air primaire :	t/min		
	Air secondaire :	t/min		
	Air tertiaire :	t/min		
	Air de recyclage fumée :	% ouverture		
Nettoyage automatique :	Intensité sur dispositif :	Α		
	Pression d'air :	bars		
	Temporisation :	s ou min		
Test sonde lambda:	Tension mesurée :	mV		
Dispositif allumage:	Ventilation :	oui		
	Résistance électrique :	oui		
Vanne 3 voies de retour chaud ch :	Ouverture :	oui		
	Fermeture :	oui		
Circulateur retour chaud ch:	Mise en route :	oui		
Circulateur charge tampon :	Mise en route :	oui		

le la mise
vice

		Unité	Consigne	Relevé lors de la mise
		Onne	Valeur de référence	en service
Chaudière d'appoint (si existante) :				
	Puissance nominale :	kW	100	
	Puissance minimale :	kW		
Tempéra	ture départ chaudière :	°C	65	
Tempér	ature retour minimale :	°C		
Température fun	nées à allure nominale :	°C	160	
Température fun	nées à allure minimale :	°C		
Tira	age conduit de fumées :	Pa	20	
	Dépression foyer :	Pa		
	Pression hydraulique :	Bar	2,5	
Température enclencheme	ent sécurité thermique :	°C		
Boucle hydraulique chaudière d'appoint :				
Circulateur :	Débit :	m³/h		
	Pression différentielle :	mCE		
Con	sommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :	Référence vanne :	-		
	Valeur de réglage :	nb		
	Débit :	m³/h		
Comptage sur production chaudière d'appoint :				
	Température départ :	°C	T chaudière	
	Température retour :	°C		
	Débit en charge :	m³/h	Débit chaudière	
Puissance délivrée en phase	de montée en charge :	kW	P ch appoint	

		Unité	Consigne Valeur de référence	Relevé lors de la mise en service
Fluide caloporteur :				
	Remplissage Eau de réseau :	m³	Quantité	
	Index du compteur sur remplissage :	m³		
Caractéristiques Fluide :	Taux de glycol :	%	0 à 100%	
	pH:	U	entre 7 et 10	
	Dureté :	°f		
Expansion :				
	Volume :	litres	mini 6% volume eau	
	Pression de prégonflage en azote :	bar	Pcircuit - 0,3bar	

Réseau primaire :			Unité	Consigne Valeur de référence	Relevé lors de la mise en service
Boucle 1	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'éq	uilibrage hydraulique :	Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Boucle 2	Circulateur:	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Boucle 3	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'éq	uilibrage hydraulique :	Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Boucle 4	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Boucle 5	Circulateur :	Débit :	m ³ /h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
'	.	Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		

Sous-stations :			Unité	Consigne Valeur de référence	Relevé lors de la mise en service
Sous-station 1	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilib	orage hydraulique :	Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 2	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 3	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 4	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 5	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		

Sous-stations :			Unité	Consigne Valeur de référence	Relevé lors de la mise en service
Sous-station 6	Circulateur :	Débit :	m³/h	valear de rejerence	en service
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibr	rage hydraulique :	Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 7	Circulateur :	Débit :	m ³ /h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 8	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibr	rage hydraulique :	Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 9	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		
Sous-station 10	Circulateur :	Débit :	m³/h		
		Pression différentielle :	mCE		
		Consommation électrique :	W		
Vanne d'équilibrage hydraulique :		Référence vanne :	-		
		Valeur de réglage :	nb		
		Débit :	m³/h		

Première montée en charge - chaudière bois	Unité	Consigne Valeur de référence	Relevé lors de la mise en service
Absence de détérioration réfractaires après essai de combustion	-	oui	
Absence de fuites de fumées après essai de combustion	-	oui	
Taux de monoxyde de carbone dans chaufferie après essais	ppm	< 10ppm	
Durée de montée en temp. de la chaudière bois	h	12	
Montée en pression	Bar	oui	
Dégazage après première mise en chauffe	A effectuer	oui	
Contrôle fonctionnement des sécurités de la chaudière bois		oui	
Asservissement vanne trois voies de retour		oui	
Asservissement pompe de circulation			
Contrôle température de retour		> 65 °C	
Contrôle étanchéité presse-étoupes des pompes		oui	
Contrôle pressostat		oui	
Tests Alarmes		oui	

Fiche de présentation de la chaufferie bois

Les Acteurs: Le maître d'ouvrage : Le maître d'œuvre : Nom principal : Nom principal: Adresse: Adresse: Code postal: Ville: Code postal: Ville: Téléphone : Téléphone : Fax: Fax: E Mail : E Mail: Référent : Référent : Les partenaires financiers de l'opération : Nom principal: Nom principal: Adresse: Adresse: Code postal: Ville: Code postal: Ville: Téléphone : Téléphone : Fax: Fax: E Mail: E Mail: Référent : Référent : Nom principal: Nom principal: Adresse: Adresse: Ville: Code postal: Code postal: Ville: Téléphone : Téléphone : Fax: Fax: E Mail: E Mail: Référent : Référent : Les partenaires techniques d'aide à la décision : Note d'opportunité : Etude de faisabilité : Adresse : Adresse: Ville: Code postal: Code postal: Ville: Téléphone : Téléphone : Fax: Fax: E Mail: E Mail: Référent : Référent :

Assistant à maitrise d'ouvrage :

Ville:

Fax:

Adresse : Code postal :

Téléphone :

E Mail : Référent :

Les entreprises des travaux :

Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax:	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
		1
Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		

Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax:	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax:	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
Nom principal :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax:	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		
N		
Nom principal : Adresse :		
	Ville :	
Code postal :		
Téléphone :	Fax:	
E Mail :		
Référent :		
Prestation :		

Description générale de l'installation : Adresse de l'opération : ☐ Chaufferie dédiée à un bâtiment ou corps de bâtiments Type de chaufferie bois : Chaufferie collective alimentant des bâtiments sans vente de la chaleur Réseau de chaleur avec vente de chaleur à des tiers Autre Identification des besoins thermiques prévisionnels couverts par l'installation : Lieu / Bâtiment Besoins de chauffage Besoins d'eau chaude sanitaire Autres besoins Total Bâtiment n°1 0 kWh/an Bâtiment n°2 0 kWh/an Bâtiment n°3 0 kWh/an Bâtiment n°4 0 kWh/an Bâtiment n°5 0 kWh/an Bâtiment n°6 0 kWh/an Bâtiment n°7 0 kWh/an Bâtiment n°8 0 kWh/an Bâtiment n°9 0 kWh/an Bâtiment n°10 0 kWh/an Bâtiment n°11 0 kWh/an Bâtiment n°12 0 kWh/an Bâtiment n°13 0 kWh/an 0 kWh/an Bâtiment n°14 Bâtiment n°15 0 kWh/an Bâtiment n°16 0 kWh/an Bâtiment n°17 0 kWh/an Bâtiment n°18 0 kWh/an Bâtiment n°19 0 kWh/an 0 kWh/an Bâtiment n°20 TOTAL 0 kWh/an 0 kWh/an 0 kWh/an 0 kWh/an Période d'exploitation de l'installation : ☐ toute l'année ☐ saison de chauffage Date prévisionnelle de début d'exploitation : Date prévisionnelle de fin d'exploitation : Date de réception des travaux : Date de mise en service :

Description du dispositif de production de la chaleur : Stockage du combustible : ☐ Silo enterré ☐ Silo semi enterré Silo au niveau du sol Mode de livraison du combustible : Type de véhicule accepté : ☐ bennage ☐ Tracteur + remorque agricole camion avec grappin Camion porteur simple (30 à 40m³) camion souffleur Camion porteur double (60 à 80m³) autre : Semi-remorque 90 à 120m³ autre : 0 m³ 0 m^3 Capacité de stockage : Volume en eau : Volume utile: Extraction du combustible : Convoyage du combustible : ☐ Vis d'Archimède Dessileur à pales rotatives Dessileur à vis pendulaire Convoyeur à chaînes Dessileur à racleurs Pneumatique ☐ Autre système d'extraction : Gravitaire Autre système ☐ convoyage : Introduction dans le foyer : ☐ Par poussoir hydraulique Par vis d'Archimède Pneumatique Gravitaire Production de chaleur au bois : Marque de chaudière : Type: 0 kW Puissance nominale: 0 kW Puissance minimale Fluide caloporteur : ☐ Chambre de sédimentation (interne ou externe) Système de traitement des fumées : ☐ Filtre à manches Electrofiltre Pot cyclonique (multicyclone) Turbulateurs Assistant au ramonage de l'échangeur : Sans assistant Pneumatique Evacuation des cendres : ☐ Manuelle Automatique Volume du cendrier : litres ou m³ Par voie sèche Nombre de cendrier(s) par voie humide

_

Régulation de la combustion :							
	manuelle		Action sur :				
	A partir d'une sonde à oxygène (sonde	lambda)		☐ Amenée du combustib	le		
	A partir de la température du foyer			☐ Arrivée d'air			
Régulation de la température d							
	fonctionnement en tout ou rien						
	régulation étagée						
	Chaudière modulante						
Combustible recommandé :							
	Sciure						
	Copeaux						
	Plaquettes						
	Bois de rebut						
	Granulés de bois						
	Autres combustibles :						
No.	Construction						
Nature du combustible autoris				4 NE EN 100 47005			
Plage d'humidité (% sur brut				1 ou NF EN ISO 17225 :	Granulomé	etrie selon Ö norm 7133 :	
	M15		P16A			☐ G30	
	M20		P16B			☐ G50	
	M25		P31,5			☐ G100	
	M30		P45A			☐ Autre :	
	M35		P45B				
	M40		P63				
	M45		P100				
	M50		Autre :				
	M55						
Production de chaleur d'appoir		ı		0(./	<u> </u>	0/1/21222	
Marine and a street delice	Générateur 1			Générateur 2		Générateur 3	
Marque de chaudière :							
Type:							
Energie:							
Puissance nominale :							
Puissance minimale :							
Fluide caloporteur :							
Régulation :							

Indicateurs d'exploitation

Taux de couverture prévisionnel des besoins bois :	0 % des besoins	
Quantité de bois prévisionnelle consommée :	0 tonnes/an	
Quantité prévisionnelle d'énergie d'appoint consommée :	0	/an
Tonnes d'équivalent pétrole économisées :	0 tep/an	
Emissions de CO ₂ évitées :	0 tonnes CO₂/an	

Description du dispositif de distribution de la chaleur :

Longueur totale du réseau de canalisations enterrées :	0 ml
Longueur totale du réseau de canalisations aériennes :	0 ml
Nombre de circuits au départ de la chaufferie :	0 départ(s)
Nombre de sous-stations :	0 sous-station(s)
Nombre de bâtiments chauffés par la chaufferie bois :	0 bâtiment(s)

					Liaison hydraulique				Appoint	/secours
Nom du bâtiment	Surface chauffée (en m²)	Volume chauffé (en m³)	Besoins prévisionnels (kWh/an)	Puissance souscrite (kW)	Piquage	Bouteille de découplage	Echangeur	Comptage d'énergie	Décentralisé	Collectif
Bâtiment n°1			0 kWh/an							
Bâtiment n°2			0 kWh/an							
Bâtiment n°3			0 kWh/an							
Bâtiment n°4			0 kWh/an							
Bâtiment n°5			0 kWh/an							
Bâtiment n°6			0 kWh/an							
Bâtiment n°7			0 kWh/an							
Bâtiment n°8			0 kWh/an							
Bâtiment n°9			0 kWh/an							
Bâtiment n°10			0 kWh/an							
Bâtiment n°11			0 kWh/an							
Bâtiment n°12			0 kWh/an							
Bâtiment n°13			0 kWh/an							
Bâtiment n°14			0 kWh/an							
Bâtiment n°15			0 kWh/an							
Bâtiment n°16			0 kWh/an							
Bâtiment n°17			0 kWh/an							
Bâtiment n°18			0 kWh/an							
Bâtiment n°19			0 kWh/an							
Bâtiment n°20			0 kWh/an							
Total	0 m²	0 m³	0 kWh/an	0 kW	-	-	-	-	-	-

Densité thermique du réseau :	#DIV/0!

Tableau de financement :

	Nature de la	Coût de l'opération					Aides financières			
	prestation	(€.HT)	% / Coût total	Europe	Etat (DETR,)	ADEME	Région	Département	Autre (FCTVA)	Taux d'aide (%)
Prestations d'aides à la décision		- €	#DIV/0!							
Prestations intellectuelles de maitrise d'œuvre, de contrôle		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°1		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°2		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°3		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°4		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°5		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°6		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°7		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°8		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°9		- €	#DIV/0!							
Lot travaux n°10		- €	#DIV/0!							
Total de l'opération		- €								#DIV/0!

L'exploitation de l'installation

La conduite d'une chaufferie bois à alimentation automatique, et son éventuel réseau de chaleur, nécessite des compétences et du personnel. Suivant la taille du projet, la collectivité pourra gérer, seule, ses équipements. Pour des projets de plus grandes ampleurs, l'accompagnement par une entreprise spécialisée est fortement conseillé.

Les enjeux de l'exploitation :

Une chaufferie au bois est dotée de nombreux équipements mécaniques et thermiques : dessileur, convoyeur, piston ou vis d'alimentation, foyer, échangeur, extracteur de cendres, conduit de fumées, panoplie hydraulique, ...

Afin d'assurer une performance élevée, des dépenses d'exploitation minimales, afin de limiter des risques de pannes, voire de casses, le bon fonctionnement de l'ensemble implique une conduite d'installation et des tâches d'entretien/maintenance plus exigeants que ceux à prévoir pour les combustibles liquides ou gazeux. C'est un gage de pérennité de l'installation.

L'entretien réglementaire :

Un entretien annuel de la chaudière doit être réalisé par un prestataire qualifié dans le cadre de l'application de la législation française. Le technicien chargé de l'entretien réglementaire d'une chaudière doit pouvoir justifier d'une compétence professionnelle.

La plupart des tâches liées à la conduite courante des installations de chauffage au bois de petites et moyennes puissances, peuvent être réalisées en régie (entretien quotidien et hebdomadaire relevant de la conduite de l'installation) mais certains nécessitent du matériel spécifique ou des compétences reconnues (compétence professionnelle, formation constructeur, entreprise de ramonage agréée,...).

Le plan de conduite et d'entretien courant :

On distingue plusieurs types d'intervention qui doivent être convenablement identifiées et planifiées : quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles

Vous trouverez une fiche annexe listant les points de contrôle à effectuer sur une chaufferie bois à alimentation automatique avec une recommandation de périodicité nominale à faire valider par le constructeur des équipements concernés. Ce document a pour but de vous aider à définir le plan d'entretien de l'installation

Ces préconisations ne sont pas exhaustives et il convient de se rapprocher du constructeur des équipements installés pour suivre le manuel d'entretien et de révision.

Les éguipements de protection individuelle (EPI) nécessaires :

Lors des opérations d'entretien et de maintenance, de nombreux risques peuvent être rencontrés par les agents nécessitant des équipements de protection spécifiques. Il apparaît nécessaire de stopper les équipements lors de leur entretien afin de limiter les risques pour l'intervenant et d'en empêcher le redémarrage pendant toute la durée de l'intervention. Les équipements nécessaires sont entre autres :

- Chaussures de sécurité : lors de la manipulation d'objets lourds ou lors de l'intervention dans le silo de stockage (arrêt obligatoire de la chaudière pour éviter le fonctionnement du système de dessilage).
- Lunettes de protection : pour éviter tout risque de projection dans les yeux lors de graissages ou élimination de poussières,.
- Masque avec filtre: pour éviter de respirer des poussières lors des interventions diverses (nettoyage des vis sans fin, du silo de stockage, des surfaces de l'échangeur, de la vidange des cendriers
- Casque de protection : si un risque de chute ou de se cogner la tête est identifié
- Gant anti-coupure: lors de l'intervention sur des objets coupants (vis sans fin, conduit de fumée et conduit de raccordement)
- Gant anti-brûlure : lors de la manipulation ou l'intervention sur des objets chauds (cendriers, turbulateurs, conduit de fumées et de raccordement
- Matériel anti-chute: en cas d'intervention en hauteur quelle que soit la hauteur et la durée de l'intervention, le personnel doit être en sécurité. L'utilisation d'escabeau avec plateforme sécurité de travail, utilisation d'échelles à crinolines pour accéder au silo, ou point de fixation + harnais + dispositif stop-chute sont autant de moyen de sécuriser le personnel.

Les points de vigilance ou les actions à engager :	Si oui
• Je m'assure de la compétence et de la disponibilité de l'agent qui assure la conduite et l'entretien courant de l'installation complète.	
• Je lui propose périodiquement des formations techniques adaptées à ses besoins.	
• Je mets à disposition de l'agent de chaufferie : le registre de chaufferie, le dossier des ouvrages exécutés (DOE) et le dossier d'Utilisation d'Exploitation	
• Je vérifie que l'ensemble des tâches liées à la conduite, l'entretien et la maintenance sont consignés dans le registre de chaufferie.	
• Je contrôle que l'agent possède et utilise les équipements de protection individuels mis à sa disposition.	
• Je m'assure que les outils nécessaires à la bonne exploitation de la chaufferie sont à disposition de l'agent (matériels spécifiques de ramonage et d'entretien, balai, pelle, aspirateur à suies et cendres, compresseur, pompes a graisse,).	
• J'impose une présence de l'agent de chaufferie lors des livraisons de combustible.	
• Je contrôle que les entretiens courants périodiques sont réalisés.	
• J'intéresse l'agent aux résultats du suivi des performances de l'installation.	
• Je prévois, à minima, deux entretiens complets assurés par un prestataire extérieur compétent et qualifié conformément à la législation.	

Liste de points de contrôle pour l'entretien

Silo de stockage :	Périodicité	Commentaires		C NC	SO
Etanchéité à l'eau :					
- du silo de stockage	Annuelle	Agent	1		
- du cuvelage	Aimueile	Agent	1		
- vérification de la pompe de relevage ou vide cave					
Couverture du silo de stockage :					
- étanchéité de la toiture	Annuelle	Agent	2		
- étanchéité de la trappe de livraison	Aimueile	Agent	2		
- rails de coulissement de la trappe de livraison					
Ventilation du silo de stockage :					
- Présence d'une ventilation haute pour silo à plaquettes	Annuelle	Agent	3		
- Étanchéité à l'air pour silos à granulés de bois					
Eclairage du silo de stockage :					
- toléré pour silo à plaquettes	Annuelle	Agent	4		
- interdit pour silo à granulés de bois					
Vidange du silo de stockage pour évacuations des poussières, des corps étrangers et pour entretien	Annuelle	Agent	5		
Fixation de l'échelle d'accès au silo	Annuelle	Agent	6		
Contrôle du niveau de combustible	Journalière, hebdomadaire ou mensuelle (suivant conso)	Agent	7		
Vérification de la trappe du silo :					
- Alimentation électrique					ш
- Graissage des poulies	Annuelle	Agent	8		
- Tension des câbles					
- Capteur de fin de course					
Système anti-intrusion (détecteur de présence, alarme,)	Annuelle	Agent	9		
Sécurité des personnes (périmètre sécurisé)	A chaque livraison	Agent	10		
Accès réservé pour les livraisons	A chaque livraison	Agent	11		
Présence des plots de positionnement du camion pour le stopper	A chaque livraison	Agent	12		
Présence lors de la livraison :					
- réception du combustible					
- vérification de la qualité (humidité, granulométrie, poussières,)	A chaque livraison	Agent	13		
- réception du bon de commande			10		
- archivage bon de commande dans cahier de chaufferie					
archivage both ac commande dans camer de chaumene					

Local et équipements :	Périodicité	Commentaires		С	NC SO
Vérification des éclairages fixes, mobiles et de sécurité	Annuelle	Agent	14		
Ventilation haute et basse bien dégagées et à nettoyer	Semestrielle	Agent	15		
Système de coupure d'urgence à l'extérieur du local chaufferie	Annuelle	Agent + commission de sécurité si nécessaire	16		
Sécurité incendie (plan d'évacuation,)	Annuelle	Agent + commission de sécurité si nécessaire	17		
Plan de chaufferie avec schéma hydraulique de l'installation	-	Agent	18		
Consignes de sécurité et de maintenance de l'installation	-	Agent	19		
Classeur de chaufferie comprenant : - notice d'utilisation de l'installation - cahier des entretiens - bons de livraison de combustibles - cahier de maintenance,	Autant que de besoin	Agent	20		
Outillage pour entretien et maintenance de l'installation : - cannes de ramonage, - écouvillons - balai - aspirateur pour poussières - air comprimé,	Vérifier l'état des appareils avant les entretiens pour commande des nouveaux outillages et accessoires au besoin	Agent	21		
Présence d'un point d'eau avec savon, chiffons,	-	Agent	22		

Extraction du silo par poussoirs hydrauliques :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Contrôler le fonctionnement des échelles racleuses	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	23			
Contrôler la non accumulation de produit dans le transporteur	Hebdomadaire	Agent	24			
Contrôler la cellule de niveau combustible dans le transporteur (nettoyage si nécessaire)	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	25			
Contrôler l'absence de fuites sur le circuit hydraulique	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	26			
Contrôler la pression de fonctionnement de la centrale hydraulique	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	27			
Contrôler le niveau d'huile dans la centrale hydraulique	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	28			
Vérifier la sécurité température huile centrale hydraulique	Mensuelle	Agent	29			
Vérifier si existence de fuites sur la tête du vérin de commande	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	30			
Vérifier le jeu entre étrier et poutre d'échelle mobile	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	31			
Vérifier la rectitude de la poutre d'échelle mobile	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	32			
Vérifier état des tasseaux fixes et mobiles (déformation, état soudure,)	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	33			
Vérifier la fixation des échelles entres elles	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	34			
Vérifier l'état des soudures au niveau des chapes de vérin	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	35			
Vérifier (en fonctionnement) si non présence de déformation sur le système (mesure progressive de la montée en pression)	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	36			
Vérifier (en fonctionnement) si non déplacement au niveau du pieu d'ancrage	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	37			
Dépoussiérer le moteur électrique de la centrale	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	38			
Remplacer les filtres à huile de la centrale hydraulique	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	39			
Vidange et remplacement de l'huile de la centrale hydraulique	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	40			
Vérification du renvoi d'angle vers vis de convoyage de la chaudière	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	41			

Extraction par dessileur à pâles rotatives/vis de dessilage :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Vérifier les fixations au sol du dessileur	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	42			
Vérification des serrages des boulons/écrous des pâles sur le dessileur	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	43			
Vérifier l'usure des bagues de fixation des pâles rotatives	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	44			
Vérification usure des pâles rotatives	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	45			
Absence de frottements des pâles sur les parois du silo (intercaler des planches au besoin)	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	46			
Vérification des ressorts de pâles rotatives	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	47			
Graissages des paliers du dessileur	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	48			
Vérification niveau bain d'huile + remplacement de l'huile (3 à 5 ans)	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	49			
Graissage des paliers de la vis de dessilage	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	50			
Retirer capotage pour retirer poussières et corps étrangers	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	51			
Vérification du renvoi d'angle vers système de convoyage de la chaudière	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	52			

Convoyage silo/chaudière par transporteur à raclettes :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Contrôler le niveau de remplissage du bac de récupération des fines, situé sous le transporteur	Hebdomadaire - A la demande (fonction combustible)	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	53			
Contrôle et réglage des patins d'usure	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	54			
Contrôle et tension des chaînes de manutention	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	55			
Graissage des paliers droit et gauche du système de tension de chaîne	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	56			
Graissage des paliers droit et gauche de la tête moteur	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	57			
Graissage des noix d'entrainement des chaînes	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	58			
Vérification de la tension de chaîne - réglage	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	59			
Vérification des bagues d'usure NO-FRIX	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	60			
Dépoussiérage du moteur du motoréducteur du transporteur	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	61			
Vidange et remplacement de l'huile du motoréducteur du transporteur	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	62			
Enlever le capotage sur le transporteur + retirer les poussières et corps étrangers	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	63			
Etanchéité sur le parcours du tapis à parfaire	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	64			
Système incendie (Sprinkler) à vérifier : - Fonctionnement - absence de vanne de coupure - présence d'alimentation en eau	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	65			
Nettoyage des cellules photoélectriques	Hebdomadaire - A la demande (fonction combustible)	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	66			

Convoyage silo/chaudière à vis sans fin :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Nettoyage des cellules photoélectriques		nde Agent + entreprise qualifiée lors	67			
	(fonction du combustible)	de l'entretien annuel				-
Nettoyage au niveau des trappes de débourrage	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	68			
Contrôle de l'état d'usure des paliers	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	69			
Graissage des paliers	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	70			
Moteurs de convoyage : - Dépoussièrage - vérification intensité pour visualisation du couple	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	71			
Accouplement motoréducteurs/vis sans fin : - Par chaine : - tension des chaînes - graissage des chaines - Par pignons rigides : - vérification du jeu entre pignons - graissage des pignons	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	72			
Niveaux d'huile des motoréducteurs	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	73			
Vérification des trappes de débourrage : - à manipuler pour vérifier le fonctionnement libre - vérifier absence de corps étrangers (ficelles, queues déchiquetage,) - vérification des sécurités d'ouverture des trappes (arrêt chaudière - étanchéité de la trappe	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	74			
Décapotage de système de convoyage et évacuation des fines et corps étrangers éventuels	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	75			
Système Sprinkler (sécurité feu)	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	76			

Alimentation chaudière par Clapet/Réservoir/Poussoir hydraulique :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Contrôler l'absence de fuites sur les circuits hydrauliques clapet	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	77			
Contrôler le fonctionnement des détecteurs de position Ouvert et Fermé du clapet	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	78			
Contrôler le fonctionnement de la cellule de niveau combustible dans le réservoir + la nettoyer	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	79			
Vérifier l'état plexiglas/vitre	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	80			
Contrôler le niveau de remplissage du bac de récupération des fines, situé sous le poussoir.	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	81			
Contrôler l'absence de fuites sur le circuit hydraulique poussoir	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	82			
Contrôler la pression de fonctionnement de la centrale hydraulique clapet/poussoir	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	83			
Contrôler le fonctionnement des détecteurs de position Avant et Arrière du poussoir	Hebdomadaire	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	84			
Contrôler le niveau huile de la centrale hydraulique clapet/poussoir	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	85			
Graisser les paliers flasques du clapet	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	86			
Graissage de l'axe de la tête de vérin clapet	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	87			
Démontage/soufflage de la buse d'extinction incendie réservoir	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	88			
Vérification de l'étanchéité du clapet	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	89			
Vérifier état des joints de portes du réservoir	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	90			
Contrôler le fonctionnement des détecteurs de position Avant et Arrière du poussoir	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	91			
Vérifier la sécurité température huile centrale hydraulique clapet/poussoir	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	92			
Vérification des patins d'usure	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	93			
Vérifier réglage des pieds support du poussoir	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	94			
Vérifier l'immobilisation des flexibles hydrauliques (absence de frottement)	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	95			
Nettoyer le moteur électrique de la centrale hydraulique clapet/poussoir	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	96			
Remplacer le filtre de la centrale hydraulique clapet/ poussoir	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	97			
Vidange et remplacement huile de la centrale hydraulique clapet/ poussoir	Annuelle ou selon constructeur	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	98			

Vérification du système Sprinkler : - température de déclenchement - présence de fluide dans réservoir - raccordement à l'eau du réseau	Semestrielle si raccordement sur eau du réseau Journalière si présence réservoir d'eau	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	99		
Vérification du système anti remontée de feu dans le convoyeur - Système rotatif : écluse rotative mono ou multi-sas - étanchéité (absence de rayures sur le système) - moteur pour l'ouverture du système - Système à coulisse : guillotine - absence d'obstacle à la fermeture - fermeture totale - ressort de fermeture - Système à clapet coupe-feu : - absence d'obstacle à la fermeture - fermeture totale du passage - ressort de fermeture	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	100		
Vérification canal de chute du système de convoyage - absence de corps étrangers - nettoyage des cellules de niveau de combustible	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	101		

Alimentation chaudière par vis sans fin d'introduction :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Usure de la vis d'introduction dans le foyer	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	102			
Vérification du système anti remontée de feu dans le convoyeur - Système rotatif : écluse rotative mono ou multi-sas - étanchéité (absence de rayures sur le système) - moteur pour l'ouverture du système - Système à coulisse : guillotine - absence d'obstacle à la fermeture - fermeture totale - ressort de fermeture - Système à clapet coupe-feu : - absence d'obstacle à la fermeture - fermeture totale du passage - ressort de fermeture	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	103			
Vérification du système Sprinkler : - température de déclenchement - présence de fluide dans réservoir - raccordement à l'eau du réseau	Semestrielle si raccordement sur eau du réseau Journalière si présence réservoir d'eau	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	104			
Vérification canal de chute du système de convoyage - absence de corps étrangers - nettoyage des cellules de niveau de combustible	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	105			
Contrôle de l'état d'usure des paliers	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	106			
Graissage des paliers	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	107			
Moteurs de convoyage : - Dépoussièrage - vérification intensité pour visualisation du couple	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	108			
Accouplement motoréducteurs/vis sans fin : - Par chaine : - tension des chaînes - graissage des chaines - Par pignons rigides : - vérification du jeu entre pignons - graissage des pignons	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	109			

Chaudière:	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Contrôle du fonctionnement de la (les) grille(s) - Chaudières à grilles mobiles	Journalière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	110			
Usure des sabots ou plans de grilles + Remplacement de 1/10ème de la surface de grille chaque année	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	111			
Contrôle de la non-accumulation de cendres et mâchefers en bout de grilles	Journalière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	112			
Contrôler la pression de fonctionnement de la centrale hydraulique grille	Journalière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	113			
Contrôler le niveau huile centrale hydraulique	Journalière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	114			
Contrôler la sécurité température huile centrale hydraulique	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	115			
Vérification du fonctionnement du guidage grille (pignon / crémaillère)	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	116			
Contrôler les paliers fontes du vérin de grille.	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	117			
Nettoyer le moteur électrique de la centrale hydraulique grille	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	118			
Remplacer le filtre de la centrale hydraulique	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	119			
Vidange et remplacement huile de la centrale hydraulique	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	120			
Contrôle visuel état d'usure du foyer - Chaudière à grilles fixes ou foyer volcan	A chaque entretien chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	121			
Contrôle visuel de la combustion	Journalière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	122			
Vérifier le fonctionnement des ventilateurs d'air primaire et secondaire et la position des différents registres	Journalière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	123			
Nettoyage des turbines des ventilateurs primaire et secondaire Dépoussiérer les moteurs des ventilateurs	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	124			
Vérifier le fonctionnement des clapets d'admission d'air ou de recyclage des fumées	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	125			
Vérifier l'état de propreté des trous d'injection d'air dans le foyer	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	126			
Allumeur de la chaudière : - Dépoussiérage - nettoyage des filtres et des charbons	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	127			
Étanchéité à l'air de la chaudière, vérification de la totalité des joints des portes, trappes et autres accès	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	128			
Usure de la voute réfractaire du foyer	Annuel ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	129			
Vérification du système de décendrage - moteur de décendrage - détection du niveau de cendrier (nettoyage des cellules)	Annuel ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	130			

Vidange du cendrier de la chaudière	A la demande (variable en fonction de la période de chauffe)	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	131		
Echangeur de fumées : - absence de traces de condensation - encrassement limité - manipulation aisées des chicanes et turbulateurs	Annuel ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	132		
Système de nettoyage automatique des tubes de fumées par système à vis sans fin : - vérification du moteur du système - graissage des renvois et de système de pignons pour les turbulateurs	Annuel (plus fonction recommandations constructeur)	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	133		
Système de nettoyage automatique des tubes de fumées par système pneumatique : - contrôle du compresseur (alimentation électrique, étanchéité, bon fonctionnement, pression de consigne,) - présence d'un système de déshydratation de l'air - purge du système de dépoussièrage sur la chaudière	Annuel + hebdomadaire (plus fonctior recommandations constructeur)	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	134		
Extracteur de fumées de la chaudière : - nettoyage des aubes de l'extracteur - absence de vibrations et de bruits en fonctionnement - vérification du moteur	Annuel ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	135		
Nettoyage manuel des surfaces d'échange de la chaudière	Annuel ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	136		
Nettoyage de la boite à poussières/suies de la chaudière	Annuel ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	137		
Sonde de température : - contrôle de la cohérence des mesures - contrôle à l'aide d'un ohmmètre en cas de doute Penser à contrôler les sondes de température : - fumées sortie chaudière - intérieur du foyer - eau de la chaudière - extérieure	Annuelle ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	138		
Vérification de la sonde Lambda taux d'oxygène à froid dans le local autour de 21% à vérifier	Mensuelle et à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	139		
Conduit de raccordement au conduit de fumées : - étanchéité du raccordement - manchon antivibratile recommandé - entretien simultané à celui de la chaudière	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	140		
Système de recirculation des gaz brûlés	Annuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	141		
Système de traitement des fumées (cyclonique, multicyclonique, à manches ou électrofiltre) : - démontage, nettoyage des aubes du ventilateur du système - entretien complet du système - vidange de la récupération des poussières	Annuel ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	142		
Vérifier le non colmatage de la partie basse des cyclones (Voir trappe de visite)	Mensuelle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	143		
Vérifier le niveau des suies dans la partie haute des cyclones (trappe de visite)	Semestrielle	Agent + entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	144		

Fumisterie:	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Ramonage du conduit de raccordement	2 fois par an dont 1 pendant la saison de chauffe	Entreprise qualifiée	145			
IRamonage du conduit de tumée de la chaudière hois		Entreprise qualifiée	146			
Vacuité du conduit de fumée		Entreprise qualifiée	147			
Absence de condensation et de corrosion	Mensuelle	Agent + Entreprise qualifiée	148			
Stabilité du conduit	Annuelle	Entreprise qualifiée	149			
Etanchéité du conduit de fumées (test fumigène)	Tous les 3 ans	Entreprise qualifiée	150			

Circuit primaire chaudière :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Manipulation de l'ensemble des vannes d'isolement	Semestrielle	Agent	151			
Echangeur + soupape de décharge thermique sur chaudière : - alimentation en eau sans vanne d'isolement - vérification du bon fonctionnement	Semestrielle	Agent + Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	152			
Manipulation des soupapes de sécurité en pression (circuit hydraulique)	Semestrielle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	153			
Contrôle des disconnecteurs hydrauliques	Annuelle	Entreprise qualifiée	154			
Contrôler l'absence de fuites sur le circuit hydraulique	Mensuelle	Agent	155			
Contrôle de la pression du circuit primaire	Journalier	Agent	156			
Vérification de la vanne trois voies assurant les retours chauds : - mise en marche manuelle + remise en marche auto pour s'assurer de son fonctionnement - vérification de la température de consigne demandée (>60°C)	Annuelle ou à chaque entretien de la chaudière	Agent + Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	157			
Consignes de températures : - consigne T° départ (>XX°C en fonction du dimensionnement du réseau) - Consigne T° retour (>70°C pour éviter la condensation dans le foyer)	Semestrielle	Agent	158			
Relevé des températures : - T° départ chaudière - T° retour chaudière	Journalière	Agent	159			
Relevé du compteur général d'eau ou de fluide caloporteur	Journalier	Agent	160			
Système de remplissage de l'installation : - remplissage automatique : vérification du système de comptage - remplissage manuel : étanchéité des vannes amont et aval au disconnecteur	Journalier	Agent	161			
Vérification du système de traitement d'eau de l'installation (adoucisseur)	Hebdomadaire	Agent	162			
Vérification du système manque d'eau de l'installation	Journalière	Agent	163			
Dégommage des circulateurs de secours	Semestrielle (voir mensuelle)	Agent	164			
Permutation des circulateurs	Semestrielle	Agent	165			
Contrôle des ΔP des circulateurs	Semestrielle	Agent	166			
Vérification des vannes trois voies des circuits : - mise en marche manuelle + remise en marche auto pour s'assurer de son fonctionnement - vérification de la température de consigne demandée	Semestrielle	Agent	167			
Contrôle du système d'expansion : - Volume - pression de prégonflage à froid (= P circuit primaire - 0,5bar) - système de maintien de pression	Semestrielle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	168			

Contrôle de l'état des calorifuges	Annuelle	Agent	169			
Chasse des boues du circuit primaire au niveau :				П	П	П
- du désemboueur	Semestrielle	Agent	170			
- de la bouteille de mélange (ou casse pression)	Semestriene	Agent	170			
- du ballon tampon (si possible)						
Purge en air :				П	П	
- vérification des purgeurs d'air	Semestrielle	Agent	171			_
- vidange du piégeur d'air (si présent)						
Nettoyage des filtres présents sur le circuit primaire	Semestrielle	Agent	172			
Relevé des compteurs d'énergie	Semestrielle	Agent	173			
Contrôle de l'équilibrage hydraulique des réseaux primaire et secondaires (réglage des vannes équilibrage)	Annuelle	Entreprise qualifiée	174			
Vérification de la qualité de l'eau :				П	П	
- рН						
- teneur en antigel si besoin	Annuelle	Entreprise qualifiée	175			
- teneur en boues, algues,						
pour traitement éventuel						

Régulation :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
Contrôle de la cohérence des mesures de température :					П	
- T° eau chaudière						
- T° consigne chaudière	Annuelle ou à chaque entretien de	la Entreprise qualifiée lors d	de 176			
- T° départ chaudière	chaudière	l'entretien annuel	170			
- T° retour chaudière						
- T° foyer						
Contrôle de la cohérence de la sonde Lambda :						пΙ
- retirer la sonde de la chaudière	Annuelle ou à chaque entretien de	la Entreprise qualifiée lors o	le			_
- la laisser refroidir	chaudière	l'entretien annuel	177			
- lui faire mesurer le taux d'oxygène de l'air ambiant (environ 20,9%)	chadalere	rentretien annaer				
- lancer la fonction test de la sonde lambda						
Contrôle de la cohérence de la dépression :	Annuelle ou à chaque entretien de	la Entreprise qualifiée lors o	le le		П	
- mesure par déprimomètre intégré à la chaudière	chaudière		178			_
- comparaison avec un déprimomètre complémentaire	chadalere	Territetieri ainiaei				
Contrôle de la sonde de température extérieure	Annuelle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel	de 179			
		Entreprise qualifiée lors d	le			
Réglage des lois d'eau des différents circuits (sauf si départ constant)	Annuelle	l'entretien annuel	180			
Vérification des températures ambiantes dans les locaux desservis	Annuelle	Agents et utilisateurs	181			
Mesures :	Périodicité	Commentaires		С	NC	SO
		Establish and Pfi (a land			1	

Mesures:	Périodicité	Commentaires	C N	NC SO
Qualité de combustion (rendement de combustion)	Annuelle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel		
Contrôle de la cohérence des sondes : - Lambda : comparaison avec O2 de l'analyseur - Température fumées : comparaison avec analyseur	Annuelle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel] 🗆
Contrôle de la dépression : - mesure par déprimomètre intégré à la chaudière - comparaison avec un déprimomètre complémentaire	Annuelle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel] 🗆
Vérification du CO ambiant : - 0 à 10ppm : OK - 10 à 50 ppm : problème de ventilation à vérifier - > 50ppm : gros problème, installation devant être stoppée	Annuelle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel] 🗆
Réglage des lois d'eau des différents circuits (sauf si départ constant)	Annuelle	Entreprise qualifiée lors de l'entretien annuel		ם נ

Renouvellement des pièces d'usure :	Périodicité nominale
Vis sans fin de dessilage et de convoyage	5 à 10 ans selon consommation
Roulement des paliers de vis	3 à 5 ans selon consommation Dès apparition d'un bruit anormal
Vis sans fin d'alimentation foyer	3 à 7 ans selon consommation
Vis de décendrage	3 à 7 ans selon consommation
Remplacement des huiles des groupes hydrauliques	2 à 3 ans selon usage
Remplacement des flexibles des groupes hydrauliques	5 à 7 ans selon usure Pièce à avoir en stock en permanence
Remplacement des filtres à huile des groupes hydrauliques	1 an
Remplacement du réfractaire de la chambre de combustion	5 à 8 ans selon consommation Variable selon qualité du bois et combustion
Remplacement de l'ensemble du réfractaire de la chaudière	10 à 15 ans
Remplacement de 1/10ème de la surface de grille de combustion	1 à 2 ans selon état + rotation Pièce à avoir en stock en permanence
Remplacement des sondes de température	1 à 3 ans Pièce à avoir en stock en permanence
Remplacement de la sonde lambda	1 à 3 ans Pièce à avoir en stock en permanence
Remplacement des cellules photo-électriques	2 à 5 ans ou à la demande Pièce à avoir en stock en permanence
Résistance électrique de l'allumeur automatique	3 à 5 ans selon usage
Charbons du ventilateur de l'allumeur électrique	2 à 3 ans selon usage Pièce à avoir en stock en permanence
Chaine d'accouplement des moto-réducteurs	5 à 7 ans selon usage Maille attache rapide à avoir en stock
Liquide pour déprimomètre à niveau de liquide	1 à 3 ans Toujours un bidon en stock
Remplacement de l'huile des moto-réducteurs à bain d'huile	5 à 7 ans selon usage
Remplacement des vitres présence au niveau des doseurs de combustible	3 à 5 ans selon usure Pièce à avoir en stock en permanence
Remplacement des joints d'étanchéité des portes et trappes d'accès	3 à 5 ans selon usure
Remplacement des manches du système de traitement des fumées	3 à 5 ans selon matériau
Remplacement des soupapes de sécurité en pression	Dès écoulement parasite avec Pcircuit < P tarage soupape
Remplacement de la soupape de décharge thermique	Dès écoulement parasite avec Tchaudière < T enclenchement soupape (95 à 105°C)

L'approvisionnement en combustible

L'approvisionnement en combustible bois d'une chaufferie automatique demande une attention permanente pour obtenir de bons résultats d'exploitation d'une installation.

Les types de combustibles :

<u>Le granulé de bois</u> est un produit industriel permettant de revaloriser les déchets de bois issus de la première et deuxième transformation du bois (scierie, fabrication bois d'emballage,...). Il existe aujourd'hui des granulés issus principalement de bois résineux (facilité de granulation par le pouvoir liant des résines) mais également de feuillus (parfois mélangé avec du résineux ou additivés avec du fécule de pomme de terre ou amidon de blé, maïs,...).

Le « bois déchiqueté » peut se distinguer en 3 types de combustibles en fonction de son origine :

La plaquette forestière et/ou bocagère :

Elle peut être issue de l'exploitation forestière ou être récoltée spécifiquement sur les parcelles. Une variante de la plaquette forestière est la plaquette bocagère dont la matière première provient du bocage en entretenant les haies. La plaquette présente l'avantage de dynamiser la régénération de la forêt ou du bocage, en participant à son entretien.

Les produits connexes des industries du bois :

Ces produits sont issus des industries de 1ère et 2ème transformation du bois (scierie, menuiserie...). Les plaquettes de scierie ont pour origine les dosses, délignures et chutes broyées.

Les produits bois en fin de vie

Ce sont les broyats obtenus à partir des palettes, des cajestes, des cagettes et des barquettes. Sous réserve qu'ils n'aient pas été traités ni souillés (reconnaissance à travers la démarche de sortie du statut de déchets), ces produits peuvent être utilisés en chaufferie même s'ils présentent des plots en aggloméré.

Qu'est-ce qu'un bon combustible ?

Il n'y a par définition pas de mauvais combustible mais chacun répond à un type d'installation bien défini. L'adéquation du couple bois/chaudière est indispensable. Il est nécessaire de recourir à un approvisionnement maitrisé permettant de garantir des caractéristiques connues et stables dans le temps :

- Granulométrie
- Humidité
- Pouvoir Calorifique Inférieur
- Le taux de cendres

Il existe une norme internationale NF EN ISO 17225 qui permet de caractériser les différents combustibles solides (bois déchiqueté, granulés,..) et différentes certifications qui permettent de valider le respect des caractéristiques essentielles. Nous pouvons citer par exemple :

• Pour les granulés de bois : les certifications suivantes : NF Biocombustibles Solides, DIN et DIN+, EN+

A savoir que les fabricants de chaudière imposent le recours à du granulé certifié pour garantir leur équipement (garantie annulée si granulé non certifié).

• Pour le bois déchiqueté : la démarche de certification Chaleur Bois Qualité+ : démarche de certification du Service d'approvisionnement en bois pour chaufferie automatique sur la base du référentiel 103 d'AFNOR Certification intégrant entre autre un aspect qualité et maitrise dans le temps des caractéristiques des combustibles. Cette démarche initiée en 2000 en Rhône-Alpes sous l'impulsion des approvisionneurs est également développée sur le territoire de la Région Nouvelle Aquitaine depuis 2012.

Il est donc primordial de bien connaitre, avant le passage d'un contrat d'approvisionnement, quelles sont les caractéristiques optimales et limites du combustible accepté par la chaudière afin d'établir un cahier des charges adapté lors de la consultation des fournisseurs. De la qualité de ce cahier des charges initial dépendra la qualité des réponses apportées par les structures d'approvisionnement locales.

Les points de vigilance ou les actions à engager :	
• Je définie les quantités et qualités de combustible adaptées à ma chaudière bois, avec le soutien du relais bois énergie ou de l'AMO,	
• Je rédige le dossier de consultation de fourniture de combustible pour une saison complète, voir sur plusieurs saisons de chauffe, et je consulte les fournisseur suffisament tôt avant la période de fourniture demandée, Afin de leur permettre de préparer leur saison de chauffe	
• J'exige un combustible homogène en qualité (humidité, granulométrie, densité) durant toute la saison de chauffe,	
• Je suis présent lors des livraisons pour réceptionner le combustible (bon de livraison et de pesée à demander systématiquement) et apprécier sa qualité avant déchargement,	. 🗆
• Je demande au conducteur de chaufferie de procéder périodiquement à un contrôle de l'humidité du combustible ou en cas de livraison douteuse, éventuellement par un laboratoire indépendant si nécessaire,	
• J'accepte que l'agent de chaufferie refuse une livraison en cas de livraison de combustible de mauvaise qualité apparente (humidité non conforme, granulométrie inadaptée)	. 🗆

L'évaluation des performances

Le choix d'exploiter une chaufferie bois est assorti de performances énergétiques, économiques et environnementales.

Les relevés nécessaires à l'évaluation des performances énergétiques sont :

- Les consommations de bois,
- Les consommations d'énergie d'appoint,
- Les consommations d'électricité pour le fonctionnement de l'installation,
- Les relevés du compteur d'énergie en sortie de chaudière bois,
- Les relevés du compteur d'énergie en sortie de chaudière d'appoint,
- Les relevés des compteurs d'énergie en sous-stations,
- Le rendement de combustion de la chaudière bois traduit la performance instantanée du générateur et est parfois fourni par le dispositif de régulation de la combustion (pour les chaudières équipées de sonde d'oxygène dite sonde lambda).

Les indicateurs de performances principaux qui en découlent sont :

- Le rendement d'exploitation de la chaudière définit la performance du générateur sur une période,
- Le rendement global de l'installation définit la performance globale de l'ensemble de l'installation,
- Le taux de couverture de la chaufferie bois est le résultat du rapport entre l'énergie fournie par la chaudière bois et l'énergie totale délivrée (bois+ appoint/secours), à ne pas confondre avec le rapport des énergies livrées.
- Le taux de charge définit le rapport entre l'énergie totale délivrée par la chaudière bois et sa puissance.

Pourquoi évaluer les performances de son installation?

Les valeurs de référence, calculées dans les phases d'études de faisabilité et de conception, fixent l'objectif à atteindre voire à dépasser

La qualité de la conception et de mise en œuvre de l'installation, la qualité de la conduite de la chaufferie et son entretien, les conditions d'approvisionnement en combustible sont les facteurs d'influence qui vont permettre d'atteindre la performance énergétique attendue et en conséquence d'apprécier l'intérêt économique du projet.

Evaluer les performances d'une installation de chaufferie bois relève d'une nécessité économique et environnementale. Par ailleurs, l'évaluation des performances permet de lever les éventuels dysfonctionnements et de mettre en œuvre les améliorations adéquates.

Les points de vigilance ou les actions à engager :	Si oui
• J'intègre, au plus tôt, l'agent de chaufferie, dans les objectifs de performance à atteindre,	
• Je demande, systématiquement de relever les bons de livraison de combustible,	
• Je fais procéder périodiquement (tous les mois) aux relevés des compteurs d'énergie,	
• Avec le relais bois énergie, j'analyse, au minimum une fois par an, les performances de l'installation, et les compare aux valeurs de référence.	